

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2010

L'An Deux Mil Dix

Le mardi 23 février 2010 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Claude LALLEMANT, Adjoint.

La convocation à cette réunion a été :

Distribuée le 18 février 2010

Affichée le 18 février 2010

Transmise à la presse locale pour l'information du public le 18 février 2010

Etaient présents, M. Dominique BURGEVIN, M. Yves COSSON, Maire-Adjoints,

M Michel ROMANENS, M. Jean-Pierre MINELLI, Mme Anne DESVIGNES, M. Rémi BARRIERE, M. Didier CANCY, M. Didier FINOT, Mme Sylvie SOLLIER, Mme Gilberte MALAWSKI, M. Michel ISSELIN, M. Jacky LIENHARDT, Mme Claire ROSNET, Mme Véronique DUPUIS, M. Christian REGNIER, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : M. Thierry BLASCO représenté par M. Claude LALLEMANT, Mme Jacqueline PROTIN représentée par M. Michel ROMANENS

Secrétaire de séance : Mme Anne DESVIGNES

Le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté sans observations.

A l'ordre du jour :

Bâtiments

- Extension de l'école maternelle – DGE

Voirie

- Aménagement de la rue Jean Moulin – DGE

Intercommunalité

- Zone d'Aménagement Différé sur les espaces naturels à la Chapelle St Luc

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté sans observations.

EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE – DGE

Par délibération en date du 26 septembre 2006, il a été décidé de réaliser l'étude de l'extension de l'école maternelle du groupe scolaire Jean Monnet.

L'opération porte sur la construction d'un bâtiment d'environ 360 m² en simple rez-de-chaussée comprenant une salle de classe, un dortoir, un espace cuisine, des sanitaires et rangements et une liaison avec le bâtiment existant depuis la tisanerie actuelle.

Suite à la présentation de l'APD par le maître d'œuvre, le montant de l'investissement prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération a pu être déterminé. Il s'élève ainsi à 553 436 €TTC dont 450.892 €TTC de travaux. Le détail de cet investissement prévisionnel figure dans le tableau joint en annexe.

Pour financer ce projet, la Commune sollicitera des aides auprès des partenaires financiers que sont notamment la Région Champagne Ardenne, le Conseil Général et l'Etat par la Dotation Globale d'Équipement. Le solde sera financé par un emprunt. Le détail du financement prévisionnel figure dans le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser l'opération de construction de l'extension de l'école maternelle sur la base de l'investissement prévisionnel et du plan de financement joints en annexe,

DECIDE d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondant à cet investissement prévisionnel,

SOLLICITE les aides publiques auprès du Conseil Régional de Champagne Ardenne, du Conseil Général, de l'Etat (D.G.E.), et de tous autres partenaires financiers éventuels,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

AMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES – DGE

La commune de Bréviandes connaît depuis 10 ans un développement important de sa population. Elle a par conséquent été amenée à développer son offre de services, et notamment à accroître les missions des services techniques municipaux. De ce fait, les locaux actuels sont trop exigus, et ne sont par ailleurs plus adaptés aux nouvelles réglementations. Il a par conséquent été décidé de réaménager des locaux situés rue Jean Moulin, appartenant à la commune.

Le réaménagement des locaux permet la création de bureaux pour les agents techniques, qui sont de plus en plus souvent amenés à effectuer un travail d'étude et de prospective, et de gestion d'opérations, la création de sanitaires avec douche et vestiaires, la mise en place d'ateliers de travail dédiés à chaque type d'intervention (peinture, soudure, électricité...), avec un stockage adapté du matériel et des produits.

L'intervention sur le bâtiment concerne la mise aux normes de l'électricité, une reprise du réseau de chauffage gaz, la création de sanitaires, la mise aux normes des moyens de sécurité, la révision de la toiture, la réalisation d'une clôture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser l'aménagement des services techniques sur la base d'un investissement prévisionnel de 19 370,30 €HT, soit 23 166,87 €TTC,

DECIDE d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondant à cet investissement prévisionnel,

SOLLICITE la participation de l'Etat au titre de la D.G.E., à hauteur de 25 % du montant HT,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE ESPACES NATURELS A LA CHAPELLE SAINT LUC

Par délibération en date du 18 février 2009, le conseil municipal de la Chapelle Saint Luc a décidé la création d'une zone d'aménagement différé sur les espaces naturels se situant au nord de la pénétrante, en vue de sauvegarder et promouvoir la qualité des espaces naturels de la vallée de la Seine, promouvoir les pistes cyclables, préserver l'aspect de loisirs de la vallée de la Seine tout en respectant la qualité environnementale.

Le code de l'urbanisme stipule que la création d'une zone d'aménagement différé au sein d'une communauté d'agglomération est soumise à l'avis des communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis FAVORABLE sur cette création.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.